

BUREAU ETUDE :

VERDI

DELEGATAIRE :



FINANCEUR :



MATRE D'OUVRAGE :



Schéma Directeur d'Assainissement Système de Sirod/Lent Contrôles de branchement

Réunion publique

29 avril 2026

1 – Contexte et objectifs des contrôles

2 – Déroulement des visites domiciliaires

3 – Préparation de la visite et prise de RDV

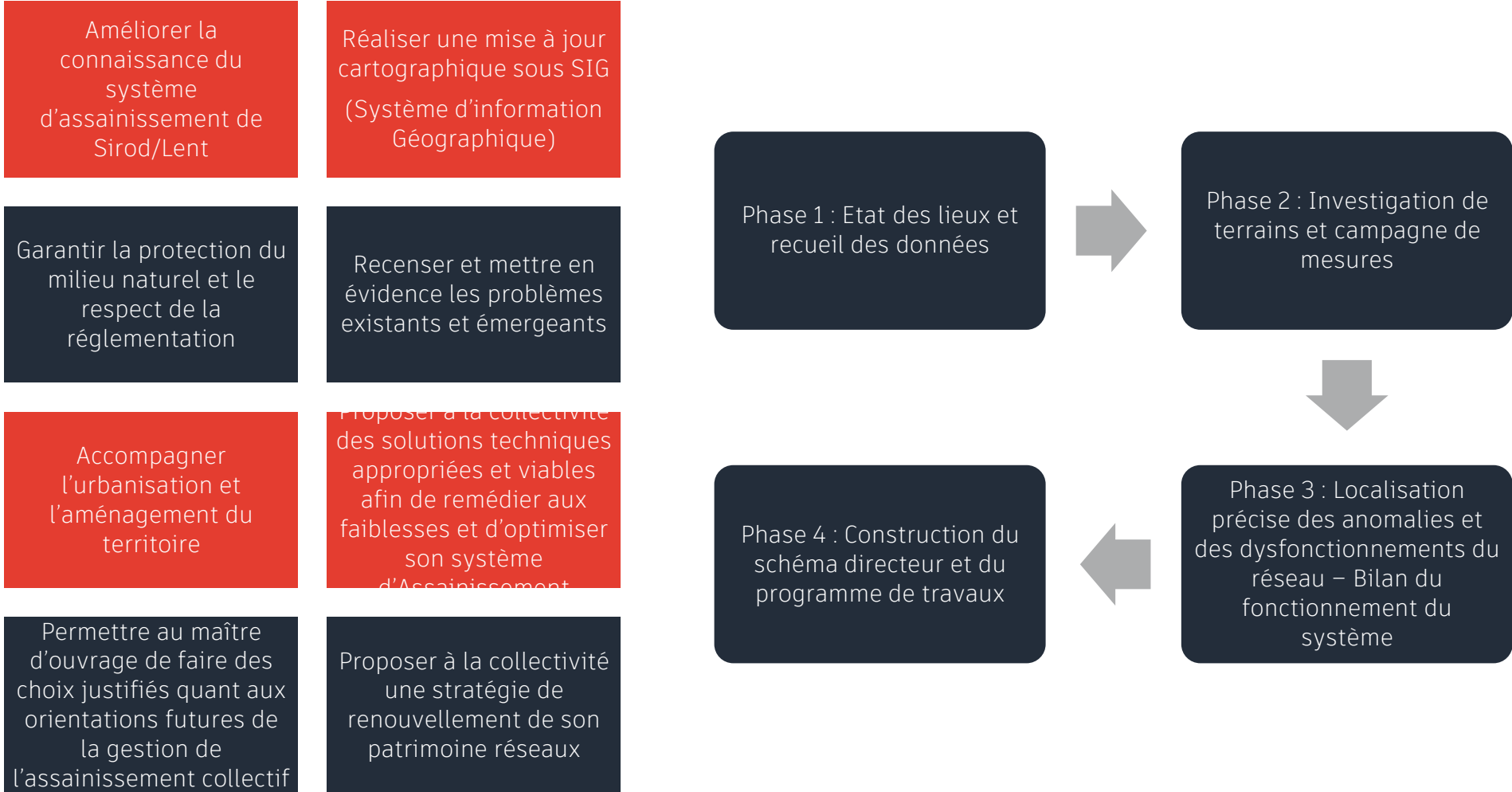
Contexte et objectifs des contrôles

Déroulé d'un schéma directeur
d'assainissement

Le système d'assainissement de Sirod/Lent

Objectifs des contrôles

Contexte et objectifs des contrôles : Déroulé d'un schéma directeur d'assainissement



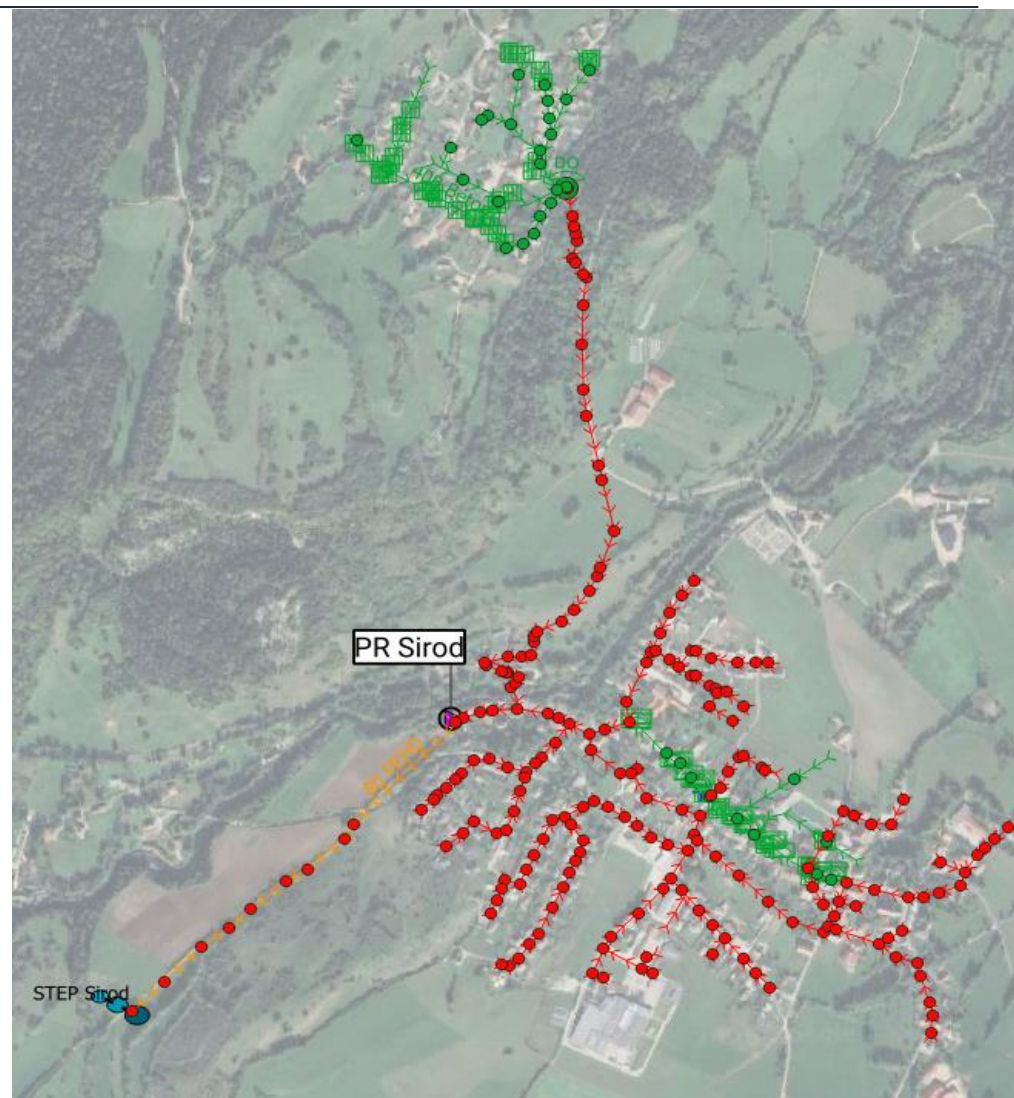
Contexte et objectifs des contrôles : Le système d'assainissement de Sirod / Lent

Inventaire patrimonial

- 352 abonnés
- 543 habitants à Sirod – 128 habitants à Lent
- Exploitation : Délégation de Service Publique SUEZ Eau France
- Milieux récepteurs : L'Ain
- 9,302 km de réseaux : 2,511 km de gravitaires unitaires (Lent + Rue de la Vallée à Sirod) + 6,791 km de gravitaires séparatifs (Sirod)
- 2 déversoirs d'orages
- 1 poste de refoulement
- 1 (STEU) Station de Traitement des Eaux Usées :
 - Filtre Planté de Roseaux de 700 E.H (Equivalents Habitants)

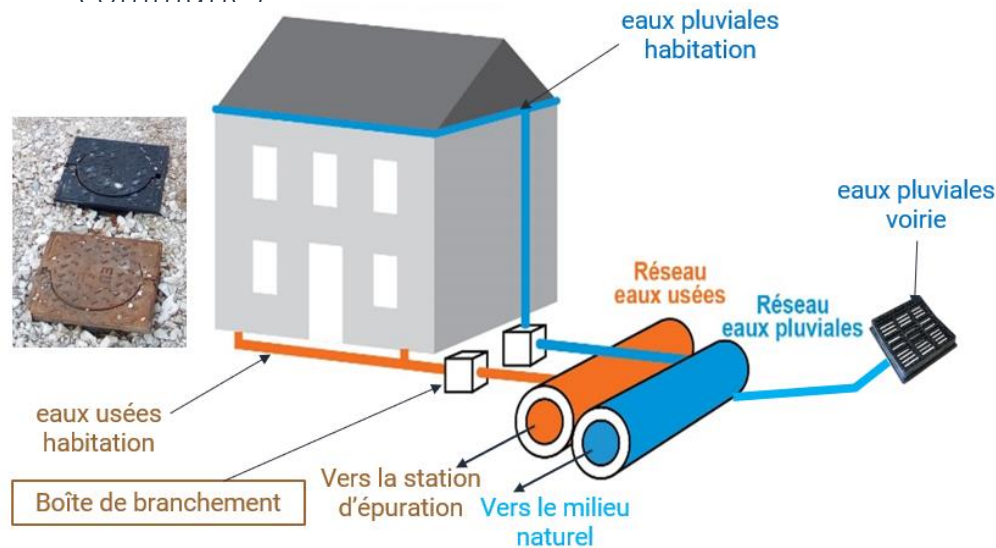
Problématiques identifiées

- Non conformités Collecte et traitement + Arrêté de mise en demeure par la DDT (2021)
- ECPP (Eaux Claires Parasites Permanentes) importantes (75%) + 1 industriel
- STEU : Paramètre NGL + Petit Milieu Récepteur
- Traversées sous cours d'eau et domaine privé



Réseau Séparatif :

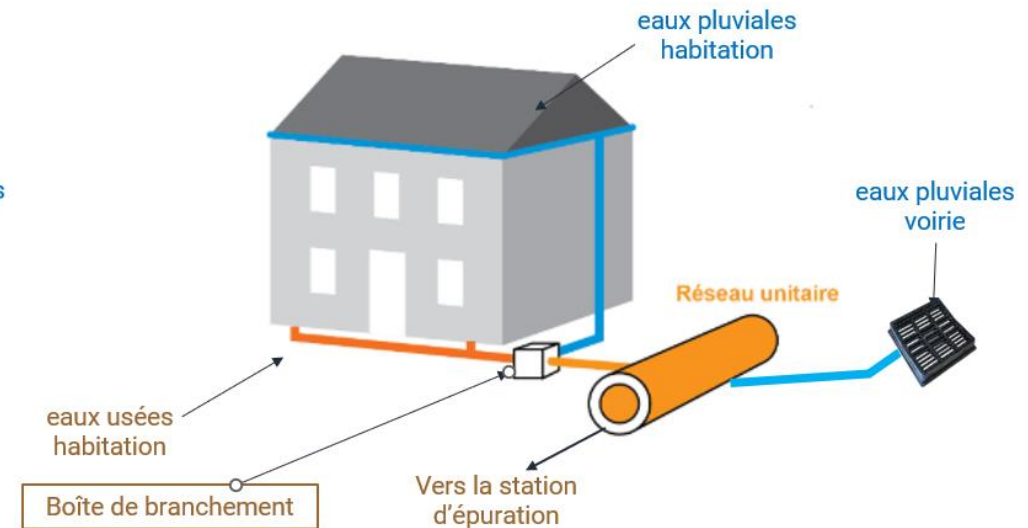
- Un tuyau pour les eaux usées domestiques et un tuyau pour les eaux pluviales (*Gestion des eaux pluviales : compétence facultative par la commune*)



- Amélioration du fonctionnement de la STEU en réduisant les apports d'eaux claires
- Gestion intégrée des eaux pluviales
- Problème : Mauvais raccordements

Réseau Unitaire :

- Un tuyau pour les eaux usées domestiques et les eaux pluviales



- Fonctionnement de la STEU moins efficient
- Rejet d'eaux usées au milieu naturel en cas de grosses pluies

Réseau Séparatif : *Rue de l'Ain*

- Chaque logement devrait avoir en limite de propriété une **boîte de branchement** sur laquelle sont raccordées les **eaux usées uniquement** (WC, Cuisine, salle de bain, Machine à Laver, siphon de garage) ;
- Les fosses septiques ou fosses toutes eaux doivent être déconnectées ;
- Les eaux pluviales (chéneaux de toiture, grilles de cours, drains...) doivent aller :
 - Soit au réseau pluvial existant ;
 - Soit en infiltration à la parcelle (si le sol le permet) ou/et si absence de réseau pluvial.

Vérifier le bon raccordement

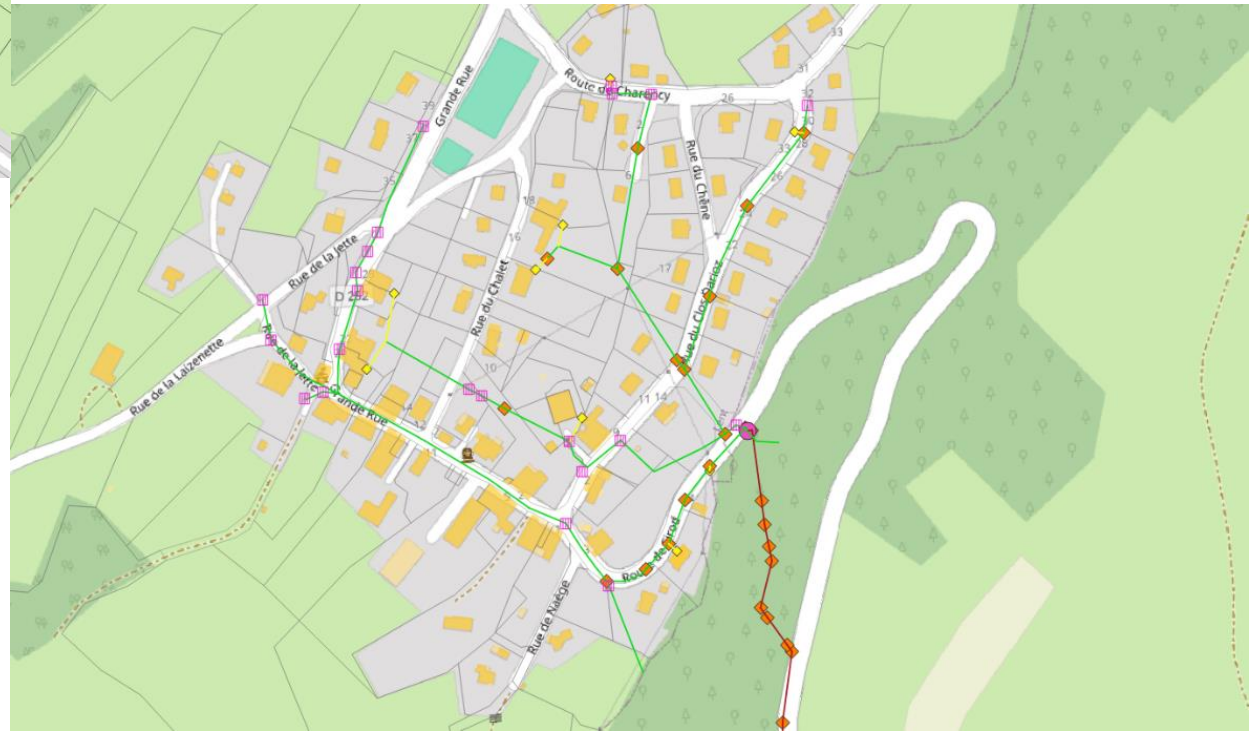
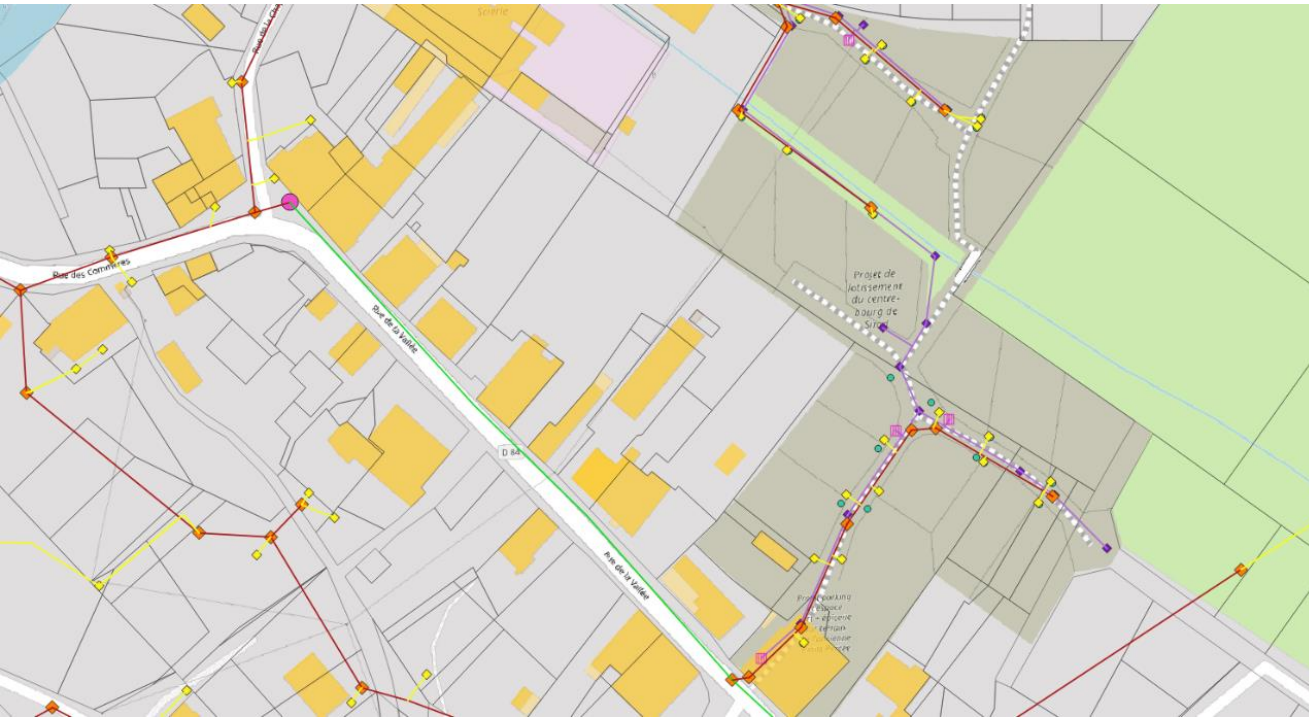
Réseau Unitaire : *Rue de la Vallée*

- Les fosses septiques ou fosses toutes eaux doivent être déconnectées ;
- Déterminer les modalités de raccordement de la propriété.

Prévoir la mise en séparatif en séparant EP/EU côté privatif

Exemples à Sirod et Lent :

Contexte et objectifs des contrôles : Objectifs des contrôles



Article L 1331-1 du Code de la Santé publique:

Le raccordement au réseau d'assainissement collectif est obligatoire.

Délai:

- Sans délai pour les nouvelles constructions,
- Délai maximal de 2 ans pour les logements existants (à partir de la fin des travaux de mise en séparatif).

Obligations (article L 1331-4 du Code de la Santé publique):

- Les travaux nécessaires en domaine privé sont à la charge des particuliers,
- La Communauté de Communes contrôle la conformité des installations, par l'intermédiaire du Bureau d'études Verdi (situé à Champagnole).

Déroulement des visites domiciliaires

Période de réalisation des enquêtes : Mi-mai à Fin septembre

A l'issue de la visite :

- Le bureau Verdi établit une **fiche de conformité du branchement** (Conforme ou Non Conforme) avec un plan de situation et transmet la fiche à la Communauté de Communes. Il indique oralement à la fin de la visite au particulier si le branchement est conforme ou non, pourquoi et les éventuels travaux privés à réaliser pour se mettre en conformité.
- **1) Maison raccordée sur réseau séparatif :** Si le branchement est **non conforme**, obligation pour le particulier de réaliser les travaux (un an maximum). Puis il conviendra ensuite d'avertir le bureau Verdi (et/ou la Communauté de Communes) des travaux réalisés afin de programmer une seconde visite (à la charge du particulier) pour valider la conformité du branchement et des travaux réalisés.
- **2) Maison raccordée sur réseau unitaire :** Attendre les travaux de mise en séparatif prévus par la Communauté de Communes. Certains travaux proposés pourront être anticipés (déconnexion des eaux pluviales pour les gérer à la parcelle, etc.).

Absence de RDV et de visite : Le branchement est désigné par défaut « Non Conforme »

Passage d'un technicien Verdi :

- Utilisation de **colorants** dans l'ensemble des évacuations de l'habitation ;
- **Contrôle visuel** des traces de colorants dans la boîte de branchement et/ou de l'arrivée dans le réseau d'assainissement ;
- Il est important de **rendre accessible tous les points d'eau** ;
- Une **alimentation d'eau** doit également être disponible.



Préparation de la visite et prise de RDV

Préparation de la visite

Prise de rendez-vous

Avant le rendez-vous :

- Rendre accessible tous les points d'eau ;
- Préparer les plans des installations (si existants) / points particuliers ;
- Tous les regards doivent être dégagés et accessibles, y compris les tampons d'accès aux bacs dégraisseurs, fosses septiques et fosses toutes eaux.

Durée d'une visite :

- 30 à 45 min
- 08h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30



Technicien : Réalisation des visites par Mr Mickaël Vichot.



Merci de lui/leur réserver un bon accueil.

Auprès de Verdi à l'issue de cette réunion

À partir du 18 mai jusqu'à fin septembre 2026

Du lundi au vendredi

Directement en ligne :

- En scannant le QR code du courrier
- Ou sur le lien : <http://www.verdi.fr/enquete/cccnj>



Merci pour votre attention

En contactant VERDI :

- En précisant : Contrôle de branchement d'assainissement sur les communes de Sirod et Lent
- Par téléphone, Mme Audrey MARECHAL (Assistante) : 03.84.79.02.57
- Par mail: vie@verdi.fr

→ Préciser lors de la prise de RDV s'il s'agit d'un particulier, d'un immeuble ou d'une entreprise

→ Si vous êtes locataire, merci de nous indiquer le propriétaire, le syndicat ou l'agence qui gère votre logement.

BUREAU ETUDE :

VERDI

DELEGATAIRE :



FINANCEUR :



MATRE D'OUVRAGE :



Schéma Directeur d'Assainissement Système de Sirod/Lent Contrôles de branchement

Merci pour votre attention